

Approbation des plafonds de masse
salariale – Budget 2017.

Conseil d'administration du 12 décembre 2016

Délibération 2016/12/CA-136

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les plafonds d'emplois – Budget 2017 suivants :

- Budget principal	291 819 547 €
- Fondation Catalyses	50 000 €
- SIUAPS	58 000 €
- SIMPPS	1 158 953 €
Budget global	293 086 500 €

Toulouse, le 12 décembre 2016
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 24
Nombre de voix défavorables : 6
Nombre d'abstentions : 3
Ne prennent pas part au vote : 0